
Adresse de la société populaire de Mussidan qui annonce la vente de biens d'émigrés et invite la Convention à rester ferme à son poste, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mussidan qui annonce la vente de biens d'émigrés et invite la Convention à rester ferme à son poste, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 561-562;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35188_t1_0561_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Le Pouliguen, 14 pluv. II] (1)

« Citoyens représentants,

La vérité qui tôt ou tard se fait jour et surtout votre exemple ont embrassé toutes les âmes de François de l'amour de l'égalité et de la Liberté.

Les habitants du canton de Batz, animés de ce beau feu, viennent de former une Société populaire. C'est dans son sein que les plus ardens amis de l'égalité et de la liberté viendront s'éclairer mutuellement sur leurs devoirs, sur les intérêts de la Patrie et ceux de leurs concitoyens.

Cette Société en vous donnant avis de sa formation désire qu'il se présente quelque occasion où elle puisse faire preuve de son dévouement au bien public.

La Société a voté un don de 200 l. pour le premier brave François qui mettra le pied sur le sol des criminels anglais. Cette somme sera payée au porteur d'un certificat du commandant de cette expédition.

Nous vous engageons de rendre public ce don de la Société, si vous le jugez à propos. Vive la République ».

BROUARD fils (*présid.*), CHALOT (*secrét.*),
AUBRÉE (*secrét.*), R. SUBRE (*trésorier*).

9

Le conseil-général et le juge-de-paix de Pougues, département de la Nièvre, annoncent que cette commune a célébré la fête des victoires, qui a été terminée par un don patriotique de 70 chemises et deux paires de draps : que deux ministres ont abdicqué; et que l'un deux, quoique très-âgé, fait don à la patrie de son traitement; qu'enfin elle ne veut plus de temple que pour le dédier à la Raison (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi sur le dernier objet au comité d'aliénation (3).

10

L'agent national près le district de Millau écrit que l'esprit des communes de ce district est à la vraie hauteur; que ces communes ont monté, armé et équipé des cavaliers, et qu'elles ont donné à la patrie 350 couvertures de laine, 302 marmites, 9 gamelles, 351 roupes, 1550 paires de bas, et 300 chemises (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Millau, 5 pluv. II. A la Conv.] (6)

« L'esprit public fait des progrès rapides dans ce district, le fanatisme et la superstition disparaissent et ne forment plus un obstacle à l'application des mesures révolutionnaires. Le

(1) C 291, pl. 924, p. 24.

(2) P.V., XXXI, 178.

(3) Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXI, 178.

(5) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(6) C 291, pl. 933, p. 15.

peuple de toutes les communes de cet arrondissement, suivant l'exemple du chef-lieu ont fermé les temples, abattu les clochers et porté au district les ustensiles de toutes les églises, la plupart des prêtres sont venus abdiquer leurs fonctions et avouer leur charlatanisme; ce n'est pas tout, les Sociétés populaires ont monté, équipé et armé des cavaliers, qu'elles ont déjà fait partir pour l'armée. Les communes ont fait le don patriotique de 350 couvertures de laine, 302 marmites, 9 gamelles, 351 roupes, 1550 paires de bas, 300 chemises, dons qui sont déjà envoyés dans les dépôts militaires. enfin tout prend un caractère dans ce district capable d'imprimer la terreur aux malveillants de toutes les classes, en étouffant en eux leurs criminelles espérances et propre à rendre vain toutes leurs machinations perfides ainsi que les efforts de tous les tyrans conjurés contre la République. S. et F. ».

ROUVELET (*agent nat.*).

11

La société populaire de Mussidan annonce qu'un bien d'émigré estimé 10 écus a été vendu 800 l. Cette société ne donne pas le détail des dons qu'elle a faits en chemises, bas, souliers, etc.; il lui suffit de dire que ses membres ont rempli ce devoir en bons sans-culottes (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mussidan, s.d.] (3)

« Citoyens Législateurs,

Depuis que vous avez imprimé à la Révolution, le mouvement qu'elle doit avoir et qu'une justice prompte et sévère s'exerce dans toutes les parties de la République, la marche du gouvernement n'éprouve plus que de légers obstacles; toute cette lave impure que le volcan de la Révolution a vomi et vomit sans cesse, va se perdre dans la nuit des ténèbres et dans le néant. Nos soldats ne sont plus des hommes ordinaires, ce sont autant de héros qui s'élèvent à toute la hauteur de nos destinées. La politique astucieuse de tous les cabinets de l'Europe est mise en défaut par la prudence, la sagesse, la vigueur et la célérité des mesures du Comité de Salut public, et la tactique savante des Prussiens, Autrichiens et autres peuples, ne peut plus rien opposer à l'usage terrible de la baïonnette de nos guerriers. Vous aviez promis de sauver le peuple, vous lui tenez parole. La liberté s'affermir au milieu des orages, mais ce n'est que dans le calme et la paix, où se font sentir les biens qui en découlent. Restez donc à votre poste, la confiance du peuple vous y retient, il vous a jugé comme il nous jugeroit, si vous aviez démérité son estime et sa reconnaissance.

Les biens des émigrés se vendent au poids de l'or. La 24^e partie d'un journal estimé dix écus a été vendue 800 l.

Les subsistances sont plus rares que les espè-

(1) P.V., XXXI, 179.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 292, pl. 940, p. 17.

ces. Les citoyens de notre district supportent cette disette avec patience, bien persuadés que l'active surveillance de la Convention n'attendra pas, pour venir à leur secours, qu'il soit sans ressource.

Nous ne vous ferons pas l'énumération des dons en chemises, bas, souliers, argent que nous avons fait à la patrie, nous nous contentons de vous dire que nous avons rempli ce devoir en bons sans-culottes. S. et F. ».

POMMIER (*vice-présid.*), DELHOM (*secrét.*),
GIRARDEAU (*secrét.*).

12

La société populaire de Vassens, département de l'Aisne, se plaint de ce que la commune de ce lieu ne peut obtenir justice relativement aux biens qui lui avoient été usurpés par son ci-devant seigneur. Elle annonce au surplus que l'esprit public est bon, et invite la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), et renvoi du premier objet de l'adresse au ministre de la justice.

13

La société républicaine d'Issoudun félicite la Convention nationale sur le gouvernement révolutionnaire qu'elle a établi; elle annonce qu'elle a équipé un cavalier jacobin, qui n'attend, pour partir, que la désignation de sa route.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (3).

14

La municipalité et la société populaire d'Épernon (4) annoncent que cette commune a secoué le joug du préjugé, que dans l'une de ses ci-devant églises la société tient ses séances, et que l'on se propose d'en dédier une autre à la Raison. Les pétitionnaires invitent la Convention à leur conserver l'une et à leur accorder l'autre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (5).

15

La société populaire de Villefranche, département de la Haute-Garonne, félicite la Con-

vention nationale sur le gouvernement révolutionnaire, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Villefranche, 29 niv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

Le vaisseau qui vague au gré des vents doux et agréables n'a besoin pour être dirigé dans sa course que d'une manœuvre simple et facile, mais lorsqu'il est agité par la fureur des flots et des tempêtes, la même manœuvre lui seroit insuffisante pour arriver au port que disons-nous? elle lui seroit fatale: il faut nécessairement qu'elle soit changée jusque au moment qui permettra le retour de son mouvement ordinaire; cette double vérité ne vous a pas échappé, vous avez senti que la constitution que nous avons acceptée ne pouvoit avoir son exécution, que dans un temps calme, que dans un temps où l'amour des lois aura prévalu sur les passions funestes de liberticides qui se tourmentent pour renverser le berceau de la République? Dès lors qu'avez-vous fait? Vous avez voulu anéantir les ennemis du dedans et du dehors, et vous avez créé un gouvernement révolutionnaire qui ne doit être que provisoire. Les diverses parties de cet édifice nouveau forment un plan de conjuration rapide contre tous ceux qui seroient tentés de porter atteinte à la liberté, à l'égalité et à l'indivisibilité de la République: par cette loi salutaire vous avez monté l'esprit public à la hauteur de la Ste Montagne, il s'y est électrisé au milieu des éclairs et de la foudre dont votre comité de Salut public est l'habile conducteur.

Recevez, Citoyens représentants, le juste tribut de notre reconnaissance pour un décret dont le prix est au-dessus de tous les éloges, nous nous faisons un devoir de l'accepter avec empressement parce qu'il est de circonstance urgente, et qu'il est très propre à jeter les fondements durables d'une république qui doit en faisant le bonheur des Français, hâter celui de tous les peuples de l'univers. Continuez, continuez, Citoyens Législateurs, de concourir avec la même sagesse dans la carrière révolutionnaire, restez à votre poste jusque au retour de la paix; c'est là, c'est dans ce foyer volcanique que vous achèverez d'exterminer tous les ennemis du bien public et de justifier la haute opinion que les vrais sans-culottes ont de vos lumières et de votre patriotisme. S. et F. ».

AUGÉ (*présid.*), CAMBON (*secrét.*),
VIVIEZ aîné (*secrét.*), PONS (*secrét.*).

16

Le citoyen Caillet président de la municipalité de Verzy (4), département de la Marne, annonce l'envoi à la monnoie des dépouilles de la ci-devant église du même lieu. Il annonce également que cette commune, qui a fourni plus de cent défenseurs à la République, et qui vient

(1) P.V., XXXI, 179.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXI, 179. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 543; M.U., XXXVI, 376.

(4) Et non Apernon.

(5) P.V., XXXI, 179. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t).

(1) P.V., XXXI, 180.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv.

(3) C 292, pl. 940, p. 18.

(4) Et non Verry.